

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE POUR LA TRANSFORMATION DE DEUX LOGEMENTS EN CLASSES A L'ECOLE LOUIS PASTEUR**

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération DEL n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant l'ouverture de deux nouvelles classes élémentaires à la rentrée de septembre 2025 validée par l'éducation nationale.

Considérant la nécessité d'adapter les locaux pour permettre l'accueil de ces nouvelles classes.

Considérant le marché 25MA03-Transformation de deux logements en salle de classes.

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>Ecole Pasteur - Création de 2 classes</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>FINANCEMENTS</b>	
Postes	Montant HT	Financeurs	Montant
Travaux	335 105,52	Département	56 267,41
Aléas	33 510,55	DSIL	112 572,33
MOE	6 500,00	Commune	206 276,33
<b>TOTAL</b>	<b>375 116,07</b>	<b>TOTAL</b>	<b>375 116,07</b>

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**: De solliciter, auprès du département du Val d'Oise, une subvention d'un montant de 56 267,41€ afin de financer les travaux de transformation de deux logements en classes à l'école Louis Pasteur.

**Article 2** : Le délai global d'exécution des travaux est fixé à 3 mois.

**Article 3** : La présente décision sera transmise à Monsieur le préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

Beauchamp, le 17 juin 2025

**Article 4 : DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy - Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision  
a été mise en ligne sur le site de la  
ville le

20/06/2025